



Cela fait maintenant un an que cette lettre existe : nous espérons qu'elle répond à vos attentes, vos questionnements. Elle s'enrichit au fil des mois grâce à votre participation, que ce soit par le REX ou par un contact direct avec la direction technique nationale. Continuez à nous faire part de vos remarques constructives, de vos bonnes pratiques, c'est ensemble que nous progressons.

Après la parution des règles de sécurité en escalade en 2015, vous êtes nombreux à vous impliquer pour les diffuser. Aujourd'hui, la fédération travaille à des conseils et des recommandations d'organisation de vos séances et sorties « escalade » pour répondre à vos soucis de sécurité en club tout en permettant la pratique plaisir de vos adhérents. Cette lettre est l'occasion de nous aider à finaliser ces conseils.

Enfin, avec cette nouvelle saison et les championnats du monde d'escalade qui vous motiveront à toujours plus grimper, je vous incite à rester vigilant tout en profitant de belles aventures en canyonisme, en montagnisme et en escalade.

Pierre You  
Président

## INFORMATION ACCIDENTOLOGIE

Pas de bilan accidentologie pour cette première lettre de la saison. La fin de la saison sportive au 31 août permettra de réaliser le bilan complet cet automne.

### « C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ NOUS » AU PRINTEMPS ET CET ÉTÉ

- Un accident à l'assurage en escalade de vitesse. L'un des assureurs n'a pas réussi à avaler la corde et n'a pas crié stop pour arrêter le grimpeur... Visionnez, revisionnez les consignes de sécurité en assurage de vitesse.



- Site naturel d'escalade, fracture de plusieurs vertèbres après chute au sol sur défaut d'assurage. Lors de la descente en moulinette du grimpeur confirmé, l'assureur débutant, laisse filer trop rapidement la corde et se brûle les mains, lâchant alors la corde...
- Canyonisme, fracture du sternum d'un mineur suite à un saut de 9 mètres de haut avec « léger » plat sur le thorax lors de l'entrée dans l'eau (activité organisée et encadrée par le club).

## LES TRISTES NOUVELLES

- Canyonisme, une noyade dans un canyon d'initiation : dans un siphon, des mouvements d'eau ont entraîné la victime au fond. Le pratiquant était expérimenté et avait déjà parcouru ce canyon

plusieurs fois. A-t-il pris des risques dans ce canyon connu ? Etait-il possible d'analyser la force du courant ? Est-ce « la faute à pas de chance » ? Impossible de répondre à ces questions mais **la plus grande prudence s'impose quand on s'engage sous l'eau, dans un siphon ou sous un bloc.**

- Site naturel d'escalade, décès d'un grimpeur confirmé sur chute au sol lors de la descente en moulinette après la manœuvre de haut de voie, vraisemblablement suite à une erreur de ré-encordement. C'est le second accident mortel suite à cette manœuvre lors de la saison 2015-2016. Faites passer le message, **cette manœuvre de haut de voie pour descendre en moulinette doit être réalisée avec la plus grande attention, sans précipitation.** Le grimpeur doit **vérifier et revérifier** qu'il s'est effectivement encordé correctement avant de demander à son partenaire de le bloquer pour enlever sa longe et entamer la descente.



## ACTUALITÉS

### Les ateliers spéciaux en escalade

À l'occasion d'un évènement particulier (porte ouverte, fête de fin d'année, fête du club...), plusieurs clubs mettent en place des ateliers ludiques... Tyrolienne, saut pendulaire dans un gymnase ou sur un site d'escalade, est-ce possible ?

**En gymnase**, il convient de se poser les questions suivantes :

- Le club, pour lequel la structure artificielle d'escalade est souvent mise à disposition par une collectivité, a-t-il l'autorisation de cette collectivité pour mettre en place de tels ateliers ?
- Ces ateliers nécessitent bien souvent des installations soit sur des points d'amarrage de la structure artificielle, soit des amarrages sur d'autres éléments du bâtiment : poutre de la charpente, poteau métallique composant l'architecture du gymnase... Les caractéristiques physiques et techniques de ces amarrages, de ces pièces métalliques ou de bois permettent-elles de telles installations entraînant bien souvent des contraintes importantes. Le propriétaire de la salle ou de l'équipement a-t-il donné son autorisation pour utiliser ces supports afin de mettre en place des ateliers pour lesquels ils n'ont pas été conçus ?
- **Si vous ne disposez d'aucune autorisation, ces ateliers ne peuvent pas être mis en place.**  
**Et en site naturel ?**
- Les points d'ancrage des voies (goujons, broches collées...) sont-ils capables de résister aux tractions d'une tyrolienne ? Aucun test ne nous permet aujourd'hui de le garantir... En conséquence, sur ses sites conventionnés, la fédération demande à ce que les tyroliennes et autres cordes sous tension (high-line par exemple) ne soient en aucun cas fixées sur les points d'ancrage destinés à la pratique de l'escalade.

Enfin, la mise en place de ces ateliers puis leur surveillance et leur encadrement demandent une grande expertise de l'organisateur. La sécurité, tant de l'installateur que des pratiquants doit-être garantie, les règles d'accès à l'atelier clarifiées et connues de chacun. La fédération attire l'attention des clubs sur la complexité à organiser en sécurité de tels ateliers et incite les clubs à la plus grande prudence en la

matière. Mieux vaut faire de l'escalade avec des techniques de sécurité maîtrisées que des activités, certes ludiques mais complexes à gérer et potentiellement accidentogènes.

### **Apprentissage et répétitions**

Thierry VIENS, après la parution de la série « Progresser en escalade » s'interroge : on entend souvent dire que l'apprentissage passe par les répétitions. Certes, mais combien ? Combien faut-il de répétitions pour maîtriser un nœud ou une technique de sécurité, c'est-à-dire le réussir à tous les coups, sans hésitation et de manière fluide ? Combien de répétitions faut-il pour le retenir après un temps d'arrêt de la pratique ?

Et pour une tâche que l'on peut être amené à réaliser de diverses manières (par exemple un nœud en symétrie latérale avec la main la moins habile), est-il intéressant d'avoir déjà un bon niveau de maîtrise de la réalisation « du bon côté » ? Existe-t-il des différences de mémorisation entre les pratiquants ayant ou non une bonne expérience de la confection des nœuds ?

Pour répondre à ces questions, le conseiller technique s'est livré à une expérience dont le document ci-dessous vous révélera les premiers résultats. Pour celles et ceux qui pensent qu'en 2, 3 ou 4 séances d'escalade, un adulte devient autonome dans la gestion de sa sécurité, la lecture de ce compte-rendu va mettre à mal vos croyances.

[Le compte-rendu de l'expérience](#)

### **LE POINT JURIDIQUE**

Vous êtes nombreux à vous interroger sur les responsabilités mises en jeu dans vos clubs et lors de la pratique. La lecture de « Les accidents d'escalade et la responsabilité civile » de Sébastien Milleville, maître de conférences en droit privé, à l'université de Grenoble-Alpes, extrait du livre [Escalade et droit](#) nous éclaire sur les responsabilités engagées.

La fédération vous invite à lire très attentivement les parties relatives à la responsabilité contractuelle, responsabilité qui s'applique lorsqu'une victime lors d'une séance recherche la responsabilité du club.

[Accidents d'escalade et responsabilité civile](#)

### **Escalade :**

#### **Conseils, recommandations d'organisation et d'encadrement**

Le Conseil d'administration FFME du 11 juin dernier a décidé de travailler à un projet de conseils et recommandations pour vous aider dans l'organisation et l'encadrement des séances et sorties escalade.

Nous vous invitons à lire attentivement ce projet et à faire remonter vos remarques, vos interrogations à [securite@ffme.fr](mailto:securite@ffme.fr).

Votre expérience de terrain, votre investissement permettront l'amélioration de ce document.

[Le projet](#)

## UN CLUB, UNE TECHNIQUE, UNE ASTUCE

### Assurance dynamique

Dans un retour d'expérience, le grimpeur mentionne son assureuse qui s'est brûlée la main en arrêtant sa chute lors d'un vol ; il la félicite car, malgré la brûlure, elle n'a jamais lâché la corde. A la lecture de ce REX, un licencié a réagi : il conseille l'usage de gants d'assurage, tout particulièrement dès que les grimpeurs passent à l'assurage dynamique. Les gants, s'ils peuvent vous sembler d'un premier abord inconfortables, sont un véritable plus à l'assurage. A vous de tester.

### Veiller à un effectif cohérent sur la SAE

Pascal LAFAYE, correspondant prévention sécurité en Midi-Pyrénées, attire l'attention des dirigeants de clubs sur des créneaux de pratique avec un nombre de participants cohérent. Pour faciliter la gestion du nombre, il propose [un exemple de grille d'inscription ou de présence en lien avec le nombre de cadres](#) . Une idée intéressante, cette grille est bien évidemment à adapter en fonction du dimensionnement de votre SAE.

## A VENIR

**Début de saison, c'est le moment de la prise de licence** : il est important que tous les adhérents du club prennent **une licence avec des garanties complètes**. Nous ne sommes jamais « trop assurés » face aux conséquences d'un accident grave : l'assurance FFME, à un tarif très compétitif (assurance base à 11€, base + à 14€ et base++ à 20€), c'est bénéficier d'une assurance **responsabilité civile ET individuelle accident assistance rapatriement** adaptée à nos activités.

**Championnats du monde d'escalade et matériel** : lors des Championnats du monde d'escalade, BEAL, partenaire de la fédération, présentera ses produits, ses nouveautés sur son stand. L'occasion de découvrir du matériel, de discuter avec le fabricant de sécurité et de l'évolution du matériel...



**Canyonisme** : vous voulez découvrir le canyonisme en sécurité, discuter des techniques avec les moniteurs et instructeurs fédéraux. Rendez-vous au Ludicanyon des 1er et 2 octobre prochain.



## LES OUTILS - LA BOUTIQUE

Escalade et droit – Sous la direction de Philippe Yolka – Presses universitaires de Grenoble – Juin 2015



## QUELQUES REX À LIRE OU À RELIRE

Pour les clubs qui pratiquent l'escalade de vitesse, lisez attentivement le REX du 24/06/2016 : « Attention nœud de 8 avec mousqueton à vis ».

« Un assureur assure et pas autre chose », REX du 15/06/2016 : un bon conseil à transmettre avec la reprise des créneaux de pratique non encadrés au club.

Avec la reprise des activités au club, les ouvreurs vont concocter de belles voies et de beaux blocs. Un cadre technique de la région Auvergne-Rhône-Alpes avec « Échelle dangereuse en ouverture », incite à la prudence (REX du 2/05/2016).

## ARCHIVES

[Lettre prévention sécurité N° 1 de juillet 2015](#)

[Lettre prévention sécurité N° 2 de novembre 2015](#)

[Lettre prévention sécurité N° 3 de mai 2016](#)

Pour information, la lettre prévention sécurité est envoyée aux courriels suivants :

- Administrateurs clubs, comités, établissements affiliés ;
- Dirigeant/e/s et Président/e/s club, comités, établissements affiliés ;
- Brevetés animateurs, initiateurs, moniteurs ;
- Instructeurs ;
- Responsable régional de formation, organisateur/trice/s de formation régionale ;
- Correspondants préventions sécurité ;
- Diplômés d'Etat escalade formés et/ou recyclés à la FFME ;
- Professionnels licenciés déclarés dans l'intranet ;
- Centres de formation en convention avec la FFME ;
- Conseil d'administration FFME ;
- Direction technique nationale.

N'hésitez pas à faire circuler cette lettre.